

et de Christine Bond, de la paroisse de St Pierre  
de la Neal Baie. Le parrain, <sup>Parrain</sup> Patrice Es-  
right, et la marraine, Elizabeth Bond, n'ont  
pu signer.

P. Ch<sup>l</sup> Alph. White <sup>Parrain</sup>  
" " " " " "

Ms. 29. Le deux<sup>l</sup> Juin, mil huit cent soixante un, nous  
Pierre nous p<sup>re</sup>tre - curé sousigné avons baptisé  
Almich. Pierre Almi né le deux<sup>l</sup> Avril dernier d'un  
vaste légitime mariage de Joseph Lybosth, pe-  
cheur, et de Aglaé Jacques, de la mis-  
sion de la Grand-Grave. Le parrain,  
Celestin Jacques, et la marraine, Suzanne  
Fournier, n'ont pu signer.

P. Ch<sup>l</sup> Alph. White <sup>Parrain</sup>  
" " " " " "

Ms. 7. Le trois<sup>l</sup> Juin, mil huit cent soixante un  
Jhos. Conture lors de la publication de deux bans de mariage  
faits au p<sup>re</sup>mi<sup>er</sup> de nos messes paroissiales  
Clémentine Calette et la dispense du troisième accordé  
par nous-même, en vertu de nos pouvoirs  
de Missionnaire, entre Thomas Conture,  
domicilié dans la mission de la Grand-Grave  
fils majeur de Jean Conture, menuisier, et de  
Marie Leclerc, de la paroisse de St  
Joseph de Lévis, d'un part, et Clémentine  
Calette, fille mineure de Jean Baptiste  
Calette, pêcheur, et de Marie Louise  
Miang, de la mission de la Grand-Grave, de  
l'autre part, ou s'étant déclaré aucun au-  
pêcheur au dit mariage, nous p<sup>re</sup>tre  
curé sousigné, de l'aveu des parents de  
la fille, avons reçu leur mutuel consente-

Two hundred & second leaf

Consentement de mariage, et leur avons donné  
la bénédiction nuptiale en présence de Jean  
Baptiste Calette, père de l'épouse, de Marcel Le-  
meun, oncle, Christine Calette, son frère,  
et de plusieurs autres parents et amis, les-  
quels n'ont pu signer, non plus que les époux.

P. Ch<sup>l</sup> Alph. White <sup>Parrain</sup>  
" " " " " "

Ms. 30. Le deux<sup>l</sup> Juin, mil huit cent soixante un, nous  
Julia Morris. p<sup>re</sup>tre - curé sousigné avons baptisé Julia  
née le six<sup>l</sup> du courant d'un légitime mariage  
de Michel Morris, pêcheur, et de Anna-  
Stasia Komey, de cette paroisse. Le  
parrain, Philippe Morris, et la marraine,  
Mary Brand, n'ont pu signer.

Le père absent  
P. Ch<sup>l</sup> Alph. White <sup>Parrain</sup>  
" " " " " "

Ms. 4. Le dix<sup>l</sup> Juin, mil huit cent soixante un,  
Jhos. Comis. nous p<sup>re</sup>tre - curé sousigné avons béni la pro-  
de James, enfant légitime de George Comis,  
pêcheur, et de Suzanne Lerche, de cette pa-  
roisse, décédé le vingt-six<sup>l</sup> du mois de Mai  
d'âge de six<sup>l</sup> derniers, et inhumé dans le cimetière de la  
mission de Lévis, le troisième jour après son décès. Marie pré-  
sente Joseph Roy sousigné, Suzanne Lerche,  
mère de l'enfant, et plusieurs autres parents  
et amis, lesquels n'ont pu signer.

Joseph Roy  
(un mariage sans-)  
P. Ch<sup>l</sup> Alph. White <sup>Parrain</sup>  
" " " " " "